

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2672

25 octobre 2013

SOMMAIRE

A2B Création S.à r.l.	128226	Fingas S.A.	128213
Aberdeen Property Investors IIM S.A. ..	128223	Fire Corporation S.A.	128214
Alarm Concept S.A.	128230	Fix & Design	128213
AMD Diffusion S.A.	128254	Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. -	
ASO Lux 2 S.à r.l.	128236	Succursale de Luxembourg	128213
BSI & Venture Partners Capital Manage-		Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. -	
ment SCA SICAV-FIS	128210	Succursale de Luxembourg	128214
CGS Formation S.A.	128254	Foxinvest GP	128213
Commodity Capital S.A., SICAV-FIS ..	128233	Franchise International (Luxembourg) ..	128212
Crammot S.A.	128212	Franklin Templeton Luxembourg Holding	
Credicorp S.A.	128212	S.A.	128215
Criman S.à r.l.	128212	Frena Ultimate Holdings S.à r.l.	128214
CT GP S.à r.l.	128216	Harobeka S.A.	128231
CWP Holding S.A.	128216	J'M' Trade s.à r.l.	128225
Damao S.à r.l.	128211	LELA S.C.I.	128220
Daneme Luxembourg S.A.	128216	Natixis Private Fund II	128256
DBIT	128217	Olivicto Sunres S.à r.l.	128239
Deadpan S.à r.l.	128216	Polyvotis S.à r.l.	128229
Dechmann Communication	128217	SeaNet Maritime Services S.à r.l.	128248
DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l.		Shaftesbury Corporate Management Ser-	
.....	128217	vices (Luxembourg) S.A.	128210
Dosberbreck S.à r.l.	128217	Siesta Holding	128210
Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l.		Softcapital S.A.	128210
.....	128216	Treveria Eighteen S.à r.l.	128219
Esterel Investissement S.à r.l.	128211	Treveria F S.à r.l.	128219
Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A.		Treveria Nineteen S.à r.l.	128218
.....	128211	Treveria Thirty-Four S.à r.l.	128218
Eurobank Holding (Luxembourg) S.A. ..	128211	Treveria Thirty-One S.à r.l.	128218
European Property Fund (TCM) S.à r.l. ..	128211	Treveria Thirty-Three S.à r.l.	128218
Fagus S.A.	128215	Treveria Twenty S.à r.l.	128218
Falco S.A.	128215	Treveria Twenty-Seven S.à r.l.	128219
Fallprotec	128215	Unicity III Bournemouth S.à r.l.	128219
Fel Partners SN	128232	Unicity IV BB S.à r.l.	128217
Financial Reporting Systems Luxembourg		UnitedHealthcare International IV	128219
S.A.	128215	Voxel International S.à r.l.	128210
Findep	128214		

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013129745/10.

(130157719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Siesta Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.656.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013129761/10.

(130157490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.450.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/09/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013129768/10.

(130157496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129845/10.

(130157478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

BSI & Venture Partners Capital Management SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.472.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 13 septembre 2013

Le mandat de la société Ernst & Young S.A ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013129991/14.

(130158574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Esterel Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 154.472.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013130051/11.

(130158369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**Eurobank Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg le 13 septembre 2013

1. L'Assemblée accepte la démission de M. Nikolaos V. KARAMOUZIS en tant qu'Administrateur de la Société.
2. L'Assemblée nomme en son remplacement M. Spyridon PSYCHOGYIOS, né le 23 juin 1971 à Athènes (Grèce) comme nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société, demeurant au 20, Amalias Ave, 105 57 Athènes (Grèce). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013130052/16.

(130158325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

European Property Fund (TCM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.
TMF Luxembourg S.A.

*Signature
Domiciliataire*

Référence de publication: 2013130054/13.

(130158348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Damao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.124.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société Damao S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 31 mai 2013 les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Foster Holdings Ltd, ayant son siège social à Craigmur Chambers, Road Town, VG1110 Tortola, British Virgin Islands.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013130024/14.

(130158242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Credicorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.557.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CREDICORP S.A. qui s'est tenue en date du 22 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de coopter Madame Alexandra Corre, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur/Président viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Didier Schönberger, Nicolas Hamel et Madame Alexandra Corre.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013130019/19.

(130158387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Criman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Flatzbourg, 10, rue de Perlé.

R.C.S. Luxembourg B 114.444.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130020/10.

(130158566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Crammot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 3A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130018/9.

(130158672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Franchise International (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.666.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'associé unique de la société Franchise International (Luxembourg); Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) ayant son siège social au 26 boulevard royal, L-2449 Luxembourg; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158071; a changé de dénomination sociale en date du 19 décembre 2012.

Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) est maintenant connue sous la dénomination Umbrella Holdings (Société à Responsabilité Limitée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013130090/16.

(130158185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fix & Design, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 11C, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.164.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Carmen DI PINTO
Gérante

Référence de publication: 2013130086/12.

(130158635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4010 Esch-sur-Alzette, 18, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 39.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société de droit belge Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L., inscrite auprès du registre de commerce belge sous le numéro 442.407.102 B.T.VV. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130087/12.

(130157638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Foxinvest GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.858.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 août 2013 à 14.00

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de révoquer PricewaterhouseCoopers, société coopérative, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, de la fonction de Réviseur d'entreprise de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130089/13.

(130158074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fingas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2013

La démission de Monsieur Pierfrancesco RAMPINELLI ROTA est acceptée.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature A pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
FINGAS S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013130104/17.

(130158087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 septembre 2013

Monsieur Georges DIEDERICH est révoqué de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FIRE CORPORATION S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013130105/17.

(130158086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4010 Esch-sur-Alzette, 18, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 39.434.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société de droit belge Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L., inscrite auprès du registre de commerce belge sous le numéro 442.407.102 B.T.VV. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130088/12.

(130157668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.068.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Août 2013.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013130092/14.

(130158628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Findep, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 163.986.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013130103/11.

(130158606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130091/10.

(130158135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fagus S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130093/9.

(130158210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Falco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg B 55.042.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130094/10.

(130158391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fallprotec, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.425.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130095/10.

(130158272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 54.638.

—
Annule et remplace la version déposée en date du 29/07/2013 (dépôt L130129681)

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013130100/15.

(130158561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/09/2013.

Xenia Koutola / Jorge Perez Lozano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013130025/12.

(130158088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Deadpan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.648.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10/9/13.

Courtney Charlton.

Référence de publication: 2013130026/11.

(130158104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

CWP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130023/10.

(130158421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

CT GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130022/10.

(130158155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 136.254.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130073/11.

(130158575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Dechmann Communication, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 121.217.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

L'adresse actuelle de Monsieur Daniel DECHMANN, Co-gérant et Associé de la Société est la suivante:

4, rue Catherine Schleimer-Kill, L-4314 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013130027/14.

(130158676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130031/10.

(130158156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

DBIT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 avril 2012

L'assemblée générale prend acte de la reconduction du mandat d'administrateur resp. d'administrateur-délégué de Vincent SIMONART. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Référence de publication: 2013130033/10.

(130158204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130036/9.

(130158695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Unicity IV BB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129829/11.

(130157448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Thirty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 129.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129792/11.

(130157834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129786/11.

(130157759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 125.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129793/11.

(130157838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Thirty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 129.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129794/11.

(130157836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129797/10.

(130157758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Eighteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129782/11.

(130157726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 116.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129783/11.

(130157850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Treveria Twenty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129800/10.

(130157778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Unicity III Bournemouth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129827/11.

(130157450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

UnitedHealthcare International IV, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129833/11.

(130157454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

LELA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1416 Luxembourg, 21, rue Jacques de Deventer.

R.C.S. Luxembourg E 5.158.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Nadine Edith BEREND, salariée, née à Luxembourg, le 21 mai 1970, matricule no 19700521128, demeurant à L-1416 Luxembourg, 21, rue Jacques de Deventer.

2) Madame Carole BEREND, fonctionnaire, née à Luxembourg, le 17 décembre 1973, épouse de Monsieur Paul Gustave Edouard BARTHELME, matricule no 19731217206, demeurant à L-5407 Bous, 9, Cité St. Jean.

Lesquelles comparantes ont déclaré constituer par les présentes une société civile immobilière et d'en arrêter les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associées ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «LELA S.C.I.».

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'achat, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros).

Toutes les parts sociales possèdent un droit de vote et une prétention aux dividendes identiques.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Tout associé désirant céder tout ou parties de ses parts à un tiers ou tout autre associé ou consentir à des tiers ou autres associés un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer par lettre recommandée le(s) gérant(s), qui, à cet effet, dans un délai d'un mois, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la société. Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés du défunt, de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

Art. 8. Le prix des parts cédées conformément aux articles six, sept et huit est égal à leur valeur intrinsèque, telle qu'elle sera déterminée par trois arbitres à nommer d'un commun accord. Le prix sera payable suivant les modalités à fixer par les associés.

Art. 9. Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

Art. 10. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés à l'unanimité des voix.

Art. 12. Le ou les gérant (s) ne peuvent acheter ou vendre des immeubles ainsi que les grever de droits réels qu'après l'accord unanime de toutes les parts sociales.

En cas de pluralité des gérants, les décisions sont prises à l'unanimité.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille treize.

Le gérant établira chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

Art. 14. Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins et l'indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le gérant dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins cinq pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt des statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société pour voter aux assemblées.

Au cas où une part vient à être grevée d'un usufruit successoral, la société a le droit de racheter à tout moment cette part, nonobstant les dispositions de l'article sept des statuts.

Art. 17. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article vingt-et-un ci-après, elle doit être composée d'associés représentant la moitié au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article sept des statuts.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les 80 % des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, sans préjudice de l'article sept.

Lorsque l'assemblée générale se prononce sur l'agrément d'un cessionnaire de parts, les parts du cédant sont prises en considération pour la détermination du quorum et le cédant a droit de vote.

L'assemblée générale extraordinaire vote à l'unanimité pour toute autorisation d'acquisition et de vente d'immeubles ou de participations ainsi que des emprunts avec constitution de garanties réelles.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédés par chacun d'eux.

V. - Disposition générale

Art. 21. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire aux parts comme suit:

- Madame Nadine BEREND, prénommée deux cent cinquante parts	250
- Madame Carole BEREND, prénommée, deux cent cinquante parts	250
TOTAL: cinq cents parts	350

Ces parts ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), par un apport en nature, estimé à EUR 500.000.- (cinq cent cinquante mille euros).

Cet apport en nature s'effectue de la manière suivante:

A) Madame Nadine BEREND, prénommée, a libéré ses 250 parts par apport à la société de l'immeuble suivant:

Désignation

La moitié indivise d'un appartement avec cave et garage sis à L-2680 Luxembourg, 56, rue de Vianden, coin de la Toison d'Or, cadastré comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud Numéro 947/4216, lieu-dit: «Rue de Vianden», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 5,49 ares, à savoir:

A) En propriété privative et exclusive:

- Au QUATRIEME ETAGE, l'appartement no 4D, avec au sous-sol, la cave numéro cinq (5) 74/1000es.
- Au REZ-DE-CHAUSSEE, le garage numéro quatre (4), faisant 12/1000es.

B) En copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT-SIX MILLIEMES (86/1000es) indivis des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain. La moitié indivise étant évaluée à EUR 250.000.-

B) Madame Carole BEREND, prénommée, a libéré ses 250 parts par apport à la société de l'immeuble suivant:

Désignation

La moitié indivise d'un appartement avec cave et garage sis à L-2680 Luxembourg, 56, rue de Vianden, coin de la Toison d'Or, cadastré comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud Numéro 947/4216, lieu-dit: «Rue de Vianden», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 5,49 ares, à savoir:

A) En propriété privative et exclusive:

- Au QUATRIEME ETAGE, l'appartement no 4D, avec au sous-sol, la cave numéro cinq (5) 74/1000es.
- Au REZ-DE-CHAUSSEE, le garage numéro quatre (4), faisant 12/1000es.

B) En copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT-SIX MILLIEMES (86/1000es) indivis des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain. La moitié indivise étant évaluée à EUR 250.000.-

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient aux comparantes pour l'avoir acquies chacune pour la moitié indivise dans la succession de feu leur grand-mère Madame Edith Catherine FRISCH, décédée à Luxembourg, le 27 mars 2013.

Charges et Conditions de l'apport

1.- Ledit bien est apporté en pleine propriété, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées.

2. - La société présentement constituée sera propriétaire du bien par l'effet des présentes et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

3. - La société présentement constituée prendra l'immeuble lui cédé tels et ainsi qu'il appartient aux apporteurs et dans leur état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans garantie de la part des apporteurs de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins, même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société présentement constituée.

Les apporteurs déclarent expressément qu'ils n'ont créé aucune servitude et qu'il n'est pas à leur connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles cédés.

4. - Toutes les contributions et tous les impôts de l'Etat ou de la Commune généralement quelconques, pouvant grever l'immeuble objet des présentes, sont à charge de la société présentement constituée à partir du jour de l'entrée en jouissance.

128223

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille euros.

Réunion en assemblée générale

Et à l'instant, les comparantes se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérantes pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe pour engager la société en toutes circonstances:

- Madame Nadine Edith BEREND, salariée, née à Luxembourg, le 21 mai 1970, demeurant à L-1416 Luxembourg, 21, rue Jacques de Deventer.

- Madame Carole BEREND, fonctionnaire, née à Luxembourg, le 17 décembre 1973, épouse de Monsieur Paul Gustave Edouard BARTHELME, demeurant à L-5407 Bous, 9, Cité St. Jean.

2.- Le siège de la société est établi à L-1416 Luxembourg, 21, rue Jacques de Deventer.

Certification de l'état civil

Le notaire déclare certifier l'état civil des comparantes sur base d'extraits des registres de l'état civil.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: N.E. BEREND, C.BEREND, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39815. Reçu trois mille euros 500.000.- EUR à 0,50% :2.500.- EUR + 2/10: 500,- EUR Total: 3.000,- EUR.

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013128367/178.

(130156579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.282.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Aberdeen Property Investors IIM S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société anonyme", established at 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register R.C.S. Luxembourg section B number 105 282, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 30 December 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 47 on 18 January 2005 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by a deed of the same notary on 10 March 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 983 on 11 May 2010.

There appeared:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, a Swedish company with registered office at Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63 Stockholm, Sweden, registered with the Trade and Companies Register under number 556653-2809 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on August 19, 2013.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 125 shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Number 142.389, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-deux août,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Aberdeen Property Investors IIM S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105 282, constituée suivant acte reçu par le Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 47 du 18 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 10 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 983 le 11 mai 2010.

A comparu:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, avec siège social au Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro 556653-2809 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, Suède, le 19 août 2013.

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 125 actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B Numéro 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2013. LAC/2013/39258. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128626/118.

(130156588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

J'M' Trade s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.080.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt et un août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société J'M TRADE S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 17 janvier 1989. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 3 janvier 1992, et en dernier lieu suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 2 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 3 juillet 2002;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

- que Monsieur Patrick AFLALO, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 juillet 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 juillet 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39045. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128899/55.

(130157242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

A2B Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123-125, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 180.086.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Alexis de Brosses, administrateur de société, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 03 décembre 1964, demeurant 5, rue du Général Langlois, F-75116 Paris (France),

ici représenté par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 août 2013.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance administrative et d'aide au développement commercial.

Elle aura encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés que la société. La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «A2B Création S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par part sociale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les mille deux cent cinquante (1'250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, ont été souscrites par Monsieur Alexis De Brosses, prénommé, en sa qualité d'associé unique et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexis de Brosses, administrateur de société, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 03 décembre 1964, demeurant 5, rue du Général Langlois, F-75116 Paris (France).

En conformité avec l'article douze (12) des statuts le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi au 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange. Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11612. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013128662/142.

(130157373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Polyvotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.657.

L'an deux mil treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

(1) Monsieur VERSPIEREN GUILLAUME, né à Roubaix, le 3 mars 1972, demeurant à 48, rue Edmond Picard, B-1050 Bruxelles, ici représenté par Madame Laurence Heinen demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Bruxelles, le 27 août 2013;

et

(2) JUNE S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, sous la forme de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72707, ici représentée par Madame Laurence Heinen demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 26 août 2013;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, étant les seuls associés de la société à responsabilité limitée POLYVOTIS S.à r.l. ayant son siège social au 35, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire Leonie Grethen en date du 9 mars 2011

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1213 du 7 juin 2011

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Leonie Grethen en date du 24 janvier 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 684 du 14 mars 2012

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159657, (la "Société").

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille euros (165.000,- EUR) à un montant de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) par création et émission de sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-) représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (1.500.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: L. HEINEN, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11497. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129054/63.

(130157370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Alarm Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 117.978.

L'an deux mil treize, le vingt et un août

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Alarm Concept S.A.», avec siège social à L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations Numéro 1836 du 30 septembre 2006.

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle SCHWACHTGEN, de résidence à Wiltz, en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 5 février 2013, numéro 280

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 117.978.

L'assemblée est ouverte à 13 heures et sous la présidence de Monsieur Jean-François THELLIN, demeurant à L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss

qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège social de Weiswampach à L-9570 Wiltz, 36, Rue des Tondeurs et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts

2. Changement de l'objet social et de l'article 4 des statuts

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Weiswampach à L-9570 Wiltz, 36, Rue des Tondeurs et par conséquent l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de conseiller, concevoir, réaliser et commercialiser tout projet lié à la sécurité des bâtiments ou des personnes.

La société pourra également avoir pour objet la conception et la réalisation d'installations électriques, alarmes, incendie, caméras de surveillance et dérivés.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 13 heures 30.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 880.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THELLIN, WAGNER, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 août 2013. Relation: WIL/2013/544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'association pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128640/67.

(130156635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Harobeka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.691.

Die Konten zum 31.12.2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130138/9.

(130158706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Fel Partners SN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.447.

Par décision de l'assemblée générale du 17 avril 2013 ont été nommés Mme Christine Aubert et Mr Romolo Bardin en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance se compose désormais de 4 membres

- Monsieur Marcel STEPHANY demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- Monsieur François de la ROCHEFOUCAULD demeurant au 23 rue Rouget de l'Isle 78100 Saint Germain en Laye, France.
- Madame Christine AUBERT demeurant 7 allée des vergers 75012 Paris - France
- Monsieur Romolo BARDIN demeurant 20 AVENUE GUILLAUME, L-1650 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Assemblée générale ordinaire du 17 avril 2013

La séance est ouverte au siège social à 13h45 sous la présidence de Monsieur François de La ROCHEFOUCAULD. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annick NGUYEN.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christine AUBERT.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Le Président constate qu'il résulte de la liste de présence que 115 700 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée est plénière et qu'elle peut valablement se réunir et statuer sur tout point à l'ordre du jour, sans publication préalable d'avis de convocation et autres formalités légales et statutaires.

L'Assemblée se reconnaît valablement constituée et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et du rapport des Gérants;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012;
3. Décharge à donner aux Gérants.
4. Nomination de Mme Christine Aubert en qualité de gérant
5. Nomination de Mr Romolo Bardin en qualité de gérant

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée qui commence l'examen de l'ordre du jour;

Première résolution

L'Assemblée déclare avoir pris connaissance du rapport des Gérants et avoir examiné les comptes annuels.

Après en avoir délibéré, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, les comptes annuels au 31 décembre 2012 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par les Gérants.

L'exercice se solde par un profit de 131 509,51€ que l'Assemblée décide d'affecter au Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, l'Assemblée donne décharge aux Gérants pour leur mandat dans le cadre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'associé décide de nommer Mme Christine Aubert en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer Mr Romolo Bardin en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 14h00.

Certifié conforme

François de la ROCHEFOUCAULD / Annick NGUYEN / Christine AUBERT
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013128815/59.

(130157320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Commodity Capital S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 162.154.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Commodity Capital S.A., SICAV-FIS (the "Meeting"), a public limited company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B162154, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx dated 8 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2274 of 26 September 2011 (the "Company").

The Meeting elects as chairman, Mr. Rüdiger Sailer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

who appoints as secretary Ms. Janin Söder, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Karolina Richard, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on August 7, 2013.

II. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxy holders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

III. It appears from the attendance list, that out of 1,308.088 shares in circulation, 1,013.088 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. ("HAIG"), a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B31093, as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). HAIG is duly represented by Mr. Stefan Kliche;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Appointment of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);
5. Miscellaneous.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. ("HAIG"), a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B31093, as the Company's Liquidator. HAIG is duly represented by Mr. Stefan Kliche.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to appoint the KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to instruct the auditor to examine the liquidation accounts as well as the liquidation report.

Fifth resolution

Nothing further on the agenda, the chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am 2. September 2013.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Commodity Capital S.A., SICAV-FIS (die „Versammlung“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft (Société à anonyme) gegründet in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg und eingetragen in dem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B162154, gegründet am 8. Juli 2011 gemäß Urkunde des Notars Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2274 vom 26. September 2011 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Janin Söder, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Gegenwärtige Außerordentliche Generalversammlung wurde einberufen gemäß Einschreibebrief mit der hiernach angegebenen Tagesordnung an alle Aktionäre am 7. August 2013.

II. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionäre bzw. deren Vertretern, sowie von dem Verwaltungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

III. Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 1.308,088 sich im Umlauf befindenden Aktien, 1.013,088 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind, sodass die Versammlung rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten kann.

IV. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire);

2. Bestimmung Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. („HAIG“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B31903, vertreten durch Herrn Stefan Kliche, zum Liquidator (der „Liquidator“).

3. Beschlussfassung über die Befugnisse des Liquidators und das Liquidationsverfahren;
4. Benennung des Wirtschaftsprüfers der Liquidation (commissaire à la liquidation);
5. Sonstiges.

Nach Beratung fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen (liquidation volontaire).

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt die Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. („HAIG“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B31093, vertreten durch Herrn Stefan Kliche, zum Liquidator.

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass der Liquidator ermächtigt ist, alle Handlungen, die zur Auflösung der Gesellschaft und zur Veräußerung ihrer Vermögenswerte notwendig sind, durchzuführen.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) vorgesehen sind, einzuräumen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt den Liquidator mit der Veräußerung aller Vermögenswerte und der Begleichung aller Schulden der Gesellschaft.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, den Liquidator zu bevollmächtigen, im Namen der Gesellschaft und ohne vorherige Genehmigung der Generalversammlung, alle Akte und Handlungen, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen, durchzuführen. Der Liquidator kann eine oder mehrere natürliche oder juristische Person(en) zur Erfüllung spezifischer Aufgaben oder zur Durchführung bestimmter Handlungen bevollmächtigen, jedoch unter Beibehaltung der alleinigen Verantwortlichkeit für die dergestalt delegierten Aufgaben.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt weiterhin den Liquidator, namens und im Auftrag der in Liquidation befindlichen Gesellschaft, alle Verpflichtungen einzugehen, anzuerkennen oder durchzuführen, die sich aus jedweder Vereinbarung oder Dokument ergeben, welche für die Auflösung der Gesellschaft oder für die Verfügung über ihre Vermögenswerte erforderlich sein mögen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt den Liquidator, gemäß Artikel 148 des Gesetzes, nach eigenem Ermessen die Vorauszahlungen der Liquidationserlöse (boni de liquidation) in Bar- oder in Sachleistungen an die Aktionäre zu zahlen.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt KPMG Luxembourg S.à r. l., mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg zum Wirtschaftsprüfer (commissaire à la liquidation), der mit der Prüfung der Liquidationskonten sowie des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

Fünfter Beschluss

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Außerordentliche Generalversammlung für beendet.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch in Wort und Schrift beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst und nachfolgend ins Deutsche übersetzt wurde; auf Antrag derselben Partei soll im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung des Textes die englische Version maßgeblich sein.

Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER, J. SÖDER, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41005. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 12. September 2013.

Référence de publication: 2013128708/159.

(130157248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.518,02.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

In the year two thousand and thirteen, the ninth day of September before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.631 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 July 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1878 of 13 Septembre 2010. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 April 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1404, page 67380 of 13 June 2013.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner, ASO (GP) II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1314, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, itself acting through its general partner, ASO (GP) II LIMITED, a Guernsey limited company registered under number 51954, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred twenty euros and two eurocent (EUR 12,520.02-), represented by one million two hundred fifty-two thousand and two (1,252,002) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred eighteen euros and two eurocent (EUR 12,518.02), represented by one million two hundred fifty-one thousand eight hundred and two (1,251,802) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each by way of redemption and subsequent cancellation of (i) all one hundred (100) Class I Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company); and of (ii) all one hundred (100) Class Q Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

2. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

3. Amendment of article 9.2 of the articles of association of the Company in order to enable the convening of a board meeting within a reasonable notice period;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to redeem and cancel (i) all one hundred (100) Class I Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company); and (ii) all one hundred (100) Class Q Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and, consequently, to

decrease the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred twenty euros and two eurocent (EUR 12,520.02-), represented by one million two hundred fifty-two thousand and two (1,252,002) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred eighteen euros and two eurocent (EUR 12,518.02), represented by one million two hundred fifty-one thousand eight hundred and two (1,251,802) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred eighteen euros and two eurocent (EUR 12,518.02), represented by one million two hundred fifty-one thousand eight hundred and two (1,251,802) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), divided into:

- one hundred (100) class C shares (the "Class C Tracker Shares");
- one hundred (100) class D shares (the "Class D Tracker Shares");
- one hundred (100) class E shares (the "Class E Tracker Shares");
- one hundred (100) class J shares (the "Class J Tracker Shares");
- one hundred (100) class K shares (the "Class K Tracker Shares");
- one hundred (100) class M shares (the "Class M Tracker Shares");
- one hundred (100) class N shares (the "Class N Tracker Shares");
- one hundred (100) class O shares (the "Class O Tracker Shares");
- one hundred (100) class P shares (the "Class P Tracker Shares");
- one hundred (100) class R shares (the "Class R Tracker Shares");
- one hundred (100) class S shares (the "Class S Tracker Shares");
- one hundred (100) class T shares (the "Class T Tracker Shares");
- one hundred (100) class U shares (the "Class U Tracker Shares");
- one hundred (100) class V shares (the "Class V Tracker Shares");
- one hundred (100) class W shares (the "Class W Tracker Shares");
- one hundred (100) class X shares (the "Class X Tracker Shares");
- one hundred (100) class Y shares (the "Class Y Tracker Shares");
- one hundred (100) class Z shares (the "Class Z Tracker Shares"); and
- one million two hundred fifty thousand and two (1,250,002) ordinary shares."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **9.2.** Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers a reasonable time period in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de septembre, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 2, rue Albert Borschette, L-1246

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.631 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2010 sous le numéro 1878. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 juin 2013 sous le numéro 1404 page 67380.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1314, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, elle-même agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II LIMITED, une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 51954, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes (l'Associé Unique);

ici représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt euros et deux centimes (12.520,02- EUR) représenté par un million deux cent cinquante deux mille deux (1.252.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à douze mille cinq cent dix huit euros et deux centimes (12.518,02- EUR) représenté par un million deux cent cinquante et un mille huit cent deux (1.251.802) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, par voie de rachat et d'annulation de (i) toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes I (telles que définies dans les statuts de la Société), et de (ii) toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes Q (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus.

3. Modification de l'article 9.2 des statuts de la Société afin de permettre la convocation d'une réunion du conseil de gérance dans un délai de préavis raisonnable.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de racheter et annuler (i) toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes I (telles que définies dans les statuts de la Société); ainsi que (ii) toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes Q (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et, par conséquent, de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt euros et deux centimes (12.520,02- EUR) représenté par un million deux cent cinquante deux mille deux (1.252.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à douze mille cinq cent dix huit euros et deux centimes (12.518,02- EUR) représenté par un million deux cent cinquante et un mille huit cent deux (1.251.802) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix huit euros et deux centimes (12.518,02- EUR) représenté par un million deux cent cinquante et un mille huit cent deux (1.251.802) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les «Parts Sociales»), divisées en:

- cent (100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Traçantes C»);
- cent (100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales Traçantes D»);
- cent (100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Traçantes E»);
- cent (100) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Traçantes J»);
- cent (100) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales Traçantes K»);
- cent (100) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales Traçantes M»);
- cent (100) parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales Traçantes N»);
- cent (100) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales Traçantes O»);
- cent (100) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales Traçantes P»);
- cent (100) parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales Traçantes R»);
- cent (100) parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales Traçantes S»);
- cent (100) parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales Traçantes T»);
- cent (100) parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales Traçantes U»);
- cent (100) parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales Traçantes V»);
- cent (100) parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales Traçantes W»);
- cent (100) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales Traçantes X»);
- cent (100) parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales Traçantes Y»);
- cent (100) parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales Traçantes Z»); et
- un million deux cent cinquante mille et deux (1.250.002) parts sociales ordinaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9.2 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **9.2.** Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance dans délai de temps raisonnable avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. REIS DA SIVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1704. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128651/207.

(130157311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Olivicto Sunres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.082.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Alexandre ALMAJEANU, manager of companies, born on 3rd April 1972 in Bucarest, with address at 132, rue Berkendael B-1050 Ixelles (the "Appearing Party 1"); and

2.- Mr. Carlo SESSEGOLO, manager of companies, born on 27th October 1943 in Venise, with address at Località Puntaldia I-08020 San Teodoro (the "Appearing Party 2")

(the "Appearing Party 2" collectively with the "Appearing Party 1", the "Appearing Parties"),

Both here represented by Mrs. Stéphanie SALIN, private employee, born on 7th July 1981, in Strasbourg, with professional address at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (the "Proxyholder") as their proxy pursuant to powers of attorney given under private deed.

The powers of attorney, signed *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Parties, represented by the Proxyholder, have requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office

1. Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Art. 2. Name. The Company shall bear the name "OLIVICTO SUNRES S.à r.l."

3. Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4. Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5. Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Strassen.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, Shares and Transfer of shares

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7. Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8. Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9. Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

11. Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute together a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13. Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

14. Art. 14. Delegation and Agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers or two Managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15. Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16. Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings

17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V - Accounting year and Annual accounts

18. Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19. Art. 19. Annual accounts and Annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20. Art. 20. Allocation of profits and Interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI - Liquidation and Dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

23. Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Alexandre ALMAJEANU	6,250
Carlo SESSEGOLO	6,250
Total	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about EUR 1,200.-

Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The Appearing Parties, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Mr. Alexandre ALMAJEANU, aforementioned, is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined duration.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 117, route d'Arlon L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Parties, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Parties represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alexandre ALMAJEANU, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1972 à Bucarest, avec adresse au 132, rue Berkendael B-1050 Ixelles (la «Partie Comparante 1»); et

2.- Monsieur Carlo SESSEGOLO, administrateur de sociétés, né le 27 octobre 1943 à Venise, demeurant à Località Puntaldia I-08020 San Teodoro (la «Partie Comparante 2»),

(la «Partie Comparante 2» collectivement avec la «Partie Comparante 1», les «Parties Comparantes»),

Les deux ici représentés par Madame Stéphanie SALIN, employée privée, née le 7 juillet 1981 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le Mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «OLIVICTO SUNRES S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Strassen.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et Transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne

pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9 Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10 Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux Gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut ne pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Exercice social et Comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et Dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Alexandre ALMAJEANU	6.250
Carlo SESSEGOLO	6.250
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur Alexandre ALMAJEANU, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1972 à Bucarest, avec adresse au 132, rue de Berkendael B-1050 Ixelles, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 117, route d'Arlon L-8009 Strassen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41023. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129013/435.

(130157294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

SeaNet Maritime Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.071.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of September,
before the undersigned Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Scott Ronan Bergeron, business executive, born on 14 March 1971, in Salem (Massachusetts, USA), with professional address at 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA,

here represented by Ms Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 13 August 2013.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The Object and the Purpose of the Company is the provision of services to the maritime sector, including but not limited to, vessel survey and inspection, operational procedure review and validation, provision of specialized maritime consulting to Luxembourg and foreign authorities, regulatory compliance and verification as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and /or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency, exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "SeaNet Maritime Services S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares without designation of a par value, all subscribed and fully paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the single signature of any one manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the one hundred (100) shares are subscribed by Mr Scott Ronan Bergeron, aforementioned, represented as stated above.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Mr Scott Ronan Bergeron, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, 4th floor.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an unlimited period:
 - Mr Scott Ronan Bergeron, business executive, born on 14 March 1971, in Salem (Massachusetts, USA), with professional address at 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA;
 - Mrs Hilary Lydia Spilkin, attorney, born on 24 May 1959, in Bulawayo (Zimbabwe), with professional address at 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA;

- Mr Peter Kleingarn, accountant, born on 12 May 1969 in Bochum, Germany, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois septembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Scott Ronan Bergeron, business executive, né le 14 mars 1971, à Salem (Massachusetts, USA), avec adresse professionnelle à 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA,

ici représenté par Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 13 août 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet et le but de la Société sont la fourniture de services au secteur maritime, y compris et non limité au contrôle et à l'inspection de navires, la révision et la validation des procédures opérationnelles, la fourniture de conseils spécialisés maritimes aux autorités luxembourgeoises et étrangères, le respect des normes réglementaires ainsi que toutes opérations financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société peut acquérir des participations dans des sociétés ou entreprises au Luxembourg et à l'étranger sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations.

En particulier, la Société peut acquérir toutes actions, parts et autres titres participatifs, obligations, instruments obligataires, certificats de dépôt et autres instruments de dettes par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et de manière générale tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits intellectuels de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission de notes, billet à ordre, obligations ou instruments de dettes de toutes sortes ainsi qu'à des titres représentatifs des capitaux propres.

La Société peut prêter les fonds y inclus et sans limitation, les produits de tous emprunts et/ou émission d'instruments de dettes ou de fonds propres à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut en outre consentir, des garanties et donner en gage, céder, gérer ou changer tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, en général, pour son propre compte et/ou pour compte de toute autre société ou personne.

La Société peut de manière générale utiliser toutes techniques et instruments concernant ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y inclus les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, devise, change, de fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, de manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes opérations concernant des transactions immobilières ou mobilières qui directement ou indirectement vont favoriser la réalisation de son objet social ou qui concernent son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "SeaNet Maritime Services S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un quelconque gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par Monsieur Scott Ronan Bergeron, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions

Et aussitôt Monsieur Scott Ronan Bergeron, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, 4^{ème} étage.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Scott Ronan Bergeron, business executive, né le 14 mars 1971, à Salem (Massachusetts, USA), avec adresse professionnelle à 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA,

- Madame Hilary Lydia Spilkin, avocate, née le 24 mai 1959, à Bulawayo (Zimbabwe), avec adresse professionnelle à 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA;

- Monsieur Peter Kleingarn, expert-comptable, né le 12 mai 1969 à Bochum, Allemagne, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 05 septembre 2013. REM/2013/1582. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129100/338.

(130157050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**AMD Diffusion S.A., Société Anonyme,
(anc. CGS Formation S.A.).**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.254.

L'an deux mille treize.

Le vingt-sept août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CGS FORMATION S.A., avec siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 95.254,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 01 août 2003, publié au Mémorial C numéro 962 du 18 septembre 2003.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Youcef DERGUIANI, administrateur-délégué, demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Djamilia FARGE, administrateur-délégué, demeurant à F-67790 Steinbourg, 17, rue du Moulin.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) ACTIONS sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en AMD DIFFUSION S.A.

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'agencement intérieur et extérieur;

- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros et en détail de tous objets de décoration, d'embellissement et d'agencement intérieur et extérieur et de tous articles en général;
- la société peut exercer toutes activités d'intermédiaire en commerce ainsi que toutes activités de commissionnaire;
- la société peut utiliser et exploiter tous contrats d'agent commercial;
- Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à l'objet social de la société et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

3) Modification de l'article 6 comme suit:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive".

4) Modification du quatrième paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué et en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de celui-ci."

5) Modification de l'article huit (8) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

6) Modification de l'article treize (13) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

7) Transfert du siège social de son adresse actuelle à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.

8) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en AMD DIFFUSION S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: AMD DIFFUSION S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 (quatre) des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'agencement intérieur et extérieur;
- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros et en détail de tous objets de décoration, d'embellissement et d'agencement intérieur et extérieur et de tous articles en général;
- la société peut exercer toutes activités d'intermédiaire en commerce ainsi que toutes activités de commissionnaire;
- la société peut utiliser et exploiter tous contrats d'agent commercial;
- Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à l'objet social de la société et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 comme suit:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive".

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
"La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué et en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de celui-ci."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit (8) des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize (13) des statuts pour lui donner la teneur suivante:
L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide transférer le siège social de son adresse actuelle à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.
L'assemblée décide Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, Rouckert, Farge, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 août 2013. Relation: EAC/2013/11235.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013128720/118.

(130156649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Natixis Private Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.549.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 3 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

- Natixis Bank, représentée par M. Marc JAUMOT
- 1818 Gestion, représentée par M. Marc RIEZ
- M. Eric THERON

2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour NATIXIS PRIVATE FUND II

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / *Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013129652/22.

(130158027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.
